

## Compte Rendu des CAPL B du 12 juillet 2016

### **CAPL de Mutation des Contrôleurs (affectation au 1<sup>er</sup> septembre)**

Le 12 juillet 2016 se sont tenues les CAPL de mutation et de recours en notation des contrôleurs.

Encore une fois, nous ne pouvons que déplorer les délais trop courts nécessaires à la préparation de la CAPL de mutation, les derniers documents préparatoires ayant été transmis la veille dans l'après-midi.

**FO DGFIP 56** a bien conscience des délais très serrés demandés au Service RH suite au mouvement national définitif résultant de la CAPN, mais ces délais ne justifient en rien la transmission aussi tardive des documents nécessaires à la préparation des CAPL et ne permettent pas une préparation sereine et efficace du mouvement.

Aux documents concernant le mouvement B étaient joints la liste des collègues agents C en situation de détachement, ALD ou affectations provisoires

A l'issue de ce mouvement local d'affectation, **FO DGFIP 56** déplore les trop nombreux cas d'affectations en détachement ou à la dispo du directeur. Affectations qui par définition sortent du cadre statutaire (échelon, ancienneté) et laissent trop souvent la place à des mesures de gestion locales parfois discutables et sans réelle transparence.

Après CAPL, 27 cadres B sont en situation ALD, et 12 cadres B sont en situation de détachement. Situation encore une fois paradoxale alors que 24 emplois de titulaires restent vacants dans le Morbihan.

Vous trouverez ci-après le détail des affectations au 1<sup>er</sup> septembre 2016 des cadres B, complétées des affectations C en situation d'ALD, détachements ou affectations provisoires au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### **RAN AURAY**

Nom	Affectation actuelle ou mouvement national	Affectation au 1/9/2016
JOSSE Morgane (cadre C)	ALD SIP AURAY	CFP de Carnac ALD
LE BOULAIRE Patricia (cadre C)	CFP Auray	CDIF AURAY détachée sur SIP AURAY
SERRE Lionel (cadre C)	SIP PONTIVY détaché SIP AURAY	SIP AURAY détaché
LE BOHEC Cécile	Liste aptitude C en B 2016	CFP de Carnac
TRACHE Frédéric	DDFIP 60	SIE AURAY
LANGINIER Evelyne	SIE AURAY	SIP AURAY
GOSSET Agnès	SIE VANNES GOLFE	Détachée SIE AURAY

### **RAN de PONTIVY**

Nom	Affectation actuelle ou mouvement national	Affectation au 1/9/2016
EVANO Loetitia (cadre C)	DDFIP 78	CFP de PONTIVY ALD
TECHER Hélène (cadre C)	CFP de PONTIVY	CFP de PONTIVY ALD
LANGINIER Laurent	DDFIP 93	CFP de LOCMINE
LE POUPON Nadège	Liste aptitude C en B 2016	SIP PONTIVY
LE ROUX Anne	DIRECTION Division ETAT	ALD PONTIVY A/C 1/1/2017
GUENNEUGUES Gilles	SIE PONTIVY	SIE PONTIVY ALD
LE ROUX Sylvie	SIP PONTIVY	SIP PONTIVY ALD
MARRY Georges	CFP de LOCMINE	CFP de LOCMINE ALD
GUILLAUME Yves	SIP PONTIVY	SIP PONTIVY ALD

**RAN de PLOERMEL**

Nom	Affectation actuelle ou mouvement national	Affectation au 1/9/2016
LEFEVRE Nelly (cadre C)	SIP PLOERMEL	SIP PLOERMEL ALD
LE COZ Pierrette (cadre C)	SIE PLOERMEL détachée de SIP PLOERMEL	SIE PLOERMEL détachée
GARBE Christelle	Concours CIS B	CFP de PLOERMEL ALD

**RAN de LORIENT**

Nom	Affectation actuelle ou mouvement national	Affectation au 1/9/2015
BARON Christian (cadre C)	HDF LORIENT détaché SIP Lorient NORD	HDF LORIENT détaché
NIO Olive	SIE PONTIVY détachée SIE Lorient Nord	SIE LORIENT NORD détachée
LOFFICIAL Valérie	SIP LORIENT NORD	SIP LORIENT NORD affectation provisoire
RIOU Jacques (cadre C)	Gestion HDF LORIENT	GESTION HDF LORIENT affect provisoire
BACCOT Claude	Détaché SIE Lorient Sud	Détaché Lorient Sud
BARRATTERO-VITTOZ David	EDR	SIP Lorient Sud - ALD
CHRISTIEN Annie	SIP Lorient SUD – ALD	SIP Lorient Sud - ALD
COCHE Yann	SIP Lorient Sud – ALD	SIP Lorient Sud - ALD
GAUDIN Michelle	SIE Lorient Nord poste supprimé	SIE Lorient Nord ( priorité°
GUENANTIN Nathalie	CFP Port Louis détachée Lorient HH	CFP Lorient HH
GUILLOU Albane	CFP Port Louis	CFP Port Louis ALD
GOLHEN Mickael	PCE Lorient – ALD	PCE Lorient - ALD
HILLION Oriane	CDIF Lorient – ALD	CDIF Lorient - ALD
LANDRIER Isabelle	Liste d'aptitude C en B 2016	CFP Port Louis ALD
LE GUENNEC Anne	Liste d'aptitude C en B 2016	CFP HENNEBONT ALD
LE GAL Patricia	SIE LORIENT NORD poste supprimé	SIE LORIENT NORD ALD
LE PABIC Murielle	CFP Port Louis Liste d'aptitude	CFP Lorient HH
LE SAGERE Corinne	Lorient FI PER	SPF Lorient 2
MAINS Murielle	SIP Lorient Sud – ALD	SIP Lorient Sud - ALD
NICOLO Martine	SIP Lorient Nord	CFP Lorient Collectivités - détachée
PETITOT Catherine	SIE Lorient Sud ALD	SIE Lorient Sud - ALD
PEZIERE Laurence	CFP Gourin ALD	CFP GOURIN - ALD
RAUDE Dominique	CFP Lorient HH – ALD	CFP Hennebont - ALD
RIBOT Syndie	SIE Lorient Sud - ALD	SIE Lorient Nord - ALD
ROBIC Florence	SIP Lorient Nord Relations publiques	SIP Lorient Nord
SEBAGH Gil	Liste d'aptitude C en B 2016	SIP Lorient Sud
SIMONOU Philippe	PCE Lorient Détaché SIE Lorient Nord	SIE Lorient Nord - Détaché
WOUTERS Hubert	CFP Gourin détaché CFP Port Louis	CFP Port Louis

**RAN de VANNES**

Nom	Affectation actuelle ou mouvement national	Affectation au 1/9/2015
BOIN Brigitte (cadre C)	BDV Vannes 50 %	BDV Vannes 50 %
BOUCHET Nathalie (cadre C)	SIP Vannes Remparts dét Standard Cité	Standard cité détachée
CAVIL-LANCELOT Loïcia (cadre C)	CFP Locminé	Trésorerie Vannes Ménimur détachée
COTTEZ Aurore (cadre C)	DDFIP 91 >>> CDIF Vannes	Direction Division contentieux détachée
LE DUFF Gwenael (cadre C)	SIP Vannes Remparts	SIP Vannes Remparts affectation provisoire
LE ROUX Eve Anne (cadre C)	SIE Vannes Remparts	SIE Vannes Remparts
MADELAINE Evelyne (cadre C)	Paierie départementale	Paierie départementale
MADELAINE Jean Luc (cadre C)	CFP Vannes Ménimur	Direction – Division Budget Logistique détaché
PEDRONO David (cadre C)	SIE Vannes Golfe	SIE Vannes Golfe affectation provisoire

ZEGHAD Pierre (cadre C)	CFP Sarzeau	CFP Sarzeau ALD
BERTRAND Rose-Marie	Liste d'aptitude C en B 2016	PCRP
BEUDET Charles	BCR détaché SIE Vannes Remparts	SIE Vannes Remparts
BONNEC Katia	CFP Vannes Ménémur	CFP Vannes Ménémur détachée
BOUEDO Nathalie	Direction détachée SPF Vannes	SPF Vannes détachée
BOURLEAUX Philippe	DDFIP 75	Direction – Recettes non fiscales
CASILE Marie	DDFIP 75	Direction – Division RH
CHALOPIN Viviane	CFP Vannes Male détachée Direction SPL	Direction Div SPL- détachée
DAVID Chantal	Liste d'aptitude C en B 2016	PCRP " détachée CFP Vannes Male
EVANNO Rose-Mary	SIP Vannes Golfe	CDIF Vannes
FORTIER Gilles	CFP Vannes Male détachée Direction SPL	Direction Div SPL- détachée
GROISNE Marie-Hélène	SIP Vannes Golfe FI poste transféré	PCRP Vannes
GRYGIEL Sylvie	DDFIP 974	Direction – Division Etat
HAUTIN Erwann	Direction Assistant de prévention	Direction - SPL
JACQUET Bruno	Direction détaché SIP Vannes Golfe	SIP Vannes Golfe
JOSSE Sylvain	ALD SIE Vannes Remparts	ALD SIE Vannes Remparts
KURPIK Nadine	SIP Vannes Golfe FI poste transféré	PCRP Vannes
LAIGO Brigitte	Direction Div Etat détachée Vannes Male	CFP Vannes Municipale détachée
LANGLAIS Catherine	SIP Pontivy – FI poste transféré	PCRP Vannes
LE BOURN Laurence	Trésorerie Carnac – détachée Dir Div BIL	Direction Division Logistique Budget
LEFEBVRE Sylvie	SIP Vannes Golfe	PRS
LE MER Philippe	SIP Lorient Nord	SIP Vannes Golfe
LE FLAHAT Bernard	SIP Lorient Nord FI poste transféré	PCRP Vannes
LE LESLE Annie	Direction – détachée CFP Vannes Male	CFP Vannes Male - détachée
LHULLERY Nicolas	SIE Vannes Golfe ALD	SIE Vannes Golfe ALD
MARTINS-RICHARD Cécilia	SIE Vannes Remparts poste supprimé	SIE Vannes Remparts ( priorité)
MERRIEN Maiwenn	Direction France Domaine ALD	Direction France Domaine ALD
MOUCHET Blandine	DDFIP 63 – CDIF Vannes	CFP Vannes Ménémur - détachée
NADER Jean-François	Vannes FI PRO	PCE Vannes
NOEL Odile	DDFIP 51	Direction – Division Fisc Professionnelle
PICARD Paul	Direction – Division RH ALD	Direction – Division RH ALD
PONTVIANNE Françoise	SIE Vannes Remparts	PRS
TENNIER Francky	Détaché PRS Vannes	PRS
TOSCANO Sergio	SIE Vannes Golfe ALD	PRS
WEIL Suzanne	SIP Pontivy FI poste transféré	PCRP Vannes
LE MEE Sébastien		EDR
PUILLANDRE Dominique		EDR
TASKY Patrice	SPF Lorient	EDR

## Vote :

**FO DGFIP 56** et les autres OS ont voté contre le mouvement de mutation. Plusieurs raisons ont motivé ce vote : les suppressions d'emploi et le non remplacement des vacances, les demandes des collègues restant encore de trop nombreuses fois insatisfaites, le nombre trop important de détachements et de collègues ALD.

## CAPL d'appels de notation

9 dossiers étaient soumis à l'examen de la CAPL d'appels de notation des cadres B.

2 dossiers ont été rejetés ou n'ont rien obtenu.

5 dossiers ont obtenu une amélioration partielle de leur appréciation littérale ou ont obtenu une amélioration du tableau synoptique.

2 collègues ont obtenu une réduction de 2 mois d'ancienneté et 2 collègues une réduction de 1 mois

**Vos élus en CAPL B FO DGFIP 56 : Caroline Guillevic, Gael Le Rallic, Expert: Patrick Ravache**



## **CAP LOCALE DES CADRES B DU 12 JUILLET 2016** **MOUVEMENT DE MUTATION AU 1ER SEPTEMBRE 2016**

### **DECLARATION LIMINAIRE**

Madame la Présidente,

En préambule, nous évoquerons le contexte social général, illustré notamment par le projet de Loi Travail. En rupture avec le principe républicain d'égalité de droit, avec l'inversion de la hiérarchie des normes, ce projet régressif s'inscrit dans le cadre d'une réduction de la couverture conventionnelle des salariés et un encouragement au dumping social.

En recourant une nouvelle fois au 49.3, le 1er Ministre et le Président de la République effectuent un passage en force final sur un projet de loi ultra minoritaire. Pour **Force Ouvrière** cela constitue de nouveau un véritable déni de démocratie. Jusqu'au bout des propositions ont été faites pour une sortie par le haut, de tous, d'un conflit qui dure depuis 4 mois.

En lieu et place au débat, le Président de la République et le 1er Ministre, qui autrefois dans l'opposition fustigeaient le recours au 49.3, préfèrent aujourd'hui, en étant au pouvoir, l'autoritarisme et le passage en force.

L'autoritarisme est la face visible de l'impuissance.

Pour **Force Ouvrière** le combat contre ce projet de loi continue.

Face au durcissement des pouvoirs publics, **Force Ouvrière** ne renoncera pas à opposer le progrès social au conformisme économique néolibéral, et prendra toutes ses responsabilités pour préserver la démocratie, la liberté d'expression et de manifestation.

Pour **FO** ces questions interprofessionnelles ne doivent pas être déconnectées de la Fonction Publique et des sujets en lien avec la DGFIP, car si le code du travail dérange le Patronat, le statut général et nos statuts particuliers gênent le gouvernement.

Dans la même logique que celle des mesures structurelles préconisées par l'Union Européenne, le gouvernement demande aussi à ses ministères de réduire de 2 % le nombre de fonctionnaires dans le cadre du PLF 2017. Dans un tel contexte, nous pouvons craindre le pire à la DGFIP qui n'est pas considérée comme ministère prioritaire.

Nous réitérons aujourd'hui à nouveau solennellement notre revendication d'arrêt des suppressions d'emplois, 35 000 depuis 2002, et des restructurations incessantes. Trop c'est trop !!

Madame la Présidente, les agents de la DGFIP ne sont pas des forçats. Ils veulent que leur technicité soit reconnue, ils veulent une augmentation des effectifs pour rendre tout simplement un service public efficace pour les usagers, notamment les plus fragiles.

En lien avec l'ordre du jour de cette réunion, nous reviendrons sur le revirement de la Direction Générale en matière de règles de gestion, revirement dont le Directeur Général se félicitait récemment lors de la publication des « lignes directrices » pour la DGFIP.

Après deux ans de discussions et trois de période transitoire, les règles de gestion des personnels de la DGFIP avaient été stabilisées en 2014.

Elles n'étaient pas parfaites et pour **FO-DGFIP** elles auraient mérité d'être améliorées conformément à nos revendications. Cela étant, le Directeur Général n'a pas hésité fin 2015, à remettre en cause de manière unilatérale un certain nombre des dispositions favorables aux agents.

Ainsi, les personnels de catégorie A et B se verront privés du mouvement complémentaire du mois de mars, dès 2017; les agents de catégorie C devront demeurer 3 ans sur leur première affectation à l'exception de ceux qui pourront faire valoir une priorité en rapprochement externe.

Pour mémoire, **FO-DGFIP** est la seule organisation syndicale à revendiquer **2 véritables mouvements par an** et à exiger une véritable reconnaissance de la priorité à travers la prise en compte de l'ancienneté du fait générateur en premier critère.

L'attitude de la Direction générale, restée sourde à nos arguments n'est pas acceptable. Le Directeur général affirme considérer les modifications proposées en matière de règles de gestion comme marginales, manifestant ainsi son indifférence aux conditions de vie matérielle des personnels.

Pour **FO-DGFIP**, ces modifications en termes de règles de gestion ne sont que le dommage collatéral de toutes les réformes en cours. Contrairement à ce qu'affirme le Directeur Général, elles ne sont pas marginales car devenues nécessaires du fait des restructurations et suppressions de postes et services.

Il suffit en effet de constater la multiplication des positions ALD pour comprendre que le Directeur Général donne davantage de souplesse aux directions locales en matière de règles de gestion dans le but de faciliter les réformes en cours visant à démanteler le réseau et à abandonner des pans entiers de missions.

Nous dénonçons les modalités d'affectations des agents « ALD » qui échappent au champ du paritarisme et donc aux CAP locales. Ces agents sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services.

De plus en imposant de façon unilatérale la résidence administrative comme lieu de travail de l'agent « ALD », la Direction Générale a précarisé encore d'avantage ses personnels qui ne seront quasiment plus indemnisés lors de leurs déplacements.

**FO-DGFIP** tient aussi à évoquer dans cette déclaration liminaire la situation des agents se retrouvant en situation de surnombre à l'issue des suppressions d'emplois, ou dans le cadre des restructurations du réseau et contraints de changer de service.

Après y avoir renoncé dans un premier temps, la Direction Générale avait étendu à l'ensemble du réseau ce dispositif de double peine pour les agents dont les emplois sont supprimés.

Force est de constater que face à la multiplication des restructurations de la DGFIP, le nombre d'agents concernés augmente, et pour **FO-DGFIP** ces modalités d'identification locales des agents ne peuvent qu'accroître un sentiment d'incompréhension et de découragement déjà fort prégnant au sein des personnels.

**FO-DGFIP** condamne ce dispositif de mutations obligatoires résultant des restructurations du réseau et des suppressions d'emplois.


Concernant les publications des mouvements de mutations nationaux et leurs déclinaisons locales nous dénonçons à nouveau le caractère fort tardif de ces calendriers qui contraignent à la fois les agents mais aussi les services gestionnaires en charge de la préparation de ces mouvements.

Pour conclure, le propre d'une organisation syndicale est de porter et faire aboutir ses revendications et **F.O.-DGFIP** rappelle la constance de ses revendications pour des règles de gestion profitant à tous les agents à savoir :

- La création de 2 réels mouvements par an pour permettre de réduire le délai d'attente des collègues et faciliter le comblement de la vacance d'emplois dans les services,
- Une affectation la plus fine possible,
- Que toutes les vacances d'emplois soient pourvues dès lors qu'il existe des demandes
- Le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur,
- Le maintien au département de tous les promus de C en B,

**FO-DGFIP** exige l'amélioration de la situation des personnels de la DGFIP en termes de recrutements, d'affectations, de conditions d'exercice des missions, de conditions de travail et de reconnaissance des qualifications.

Les élus **FO-DGFIP** du Morbihan

<b>BULLETIN D'ADHESION</b> 	NOM : .....	PRÉNOM : .....
	N° DGI ou N° AGORA : .....	ADRESSE MÊL : .....
	GRADE : .....	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%
	AFFECTATION : .....	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
Fait à .....		
le .....		
(signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

**Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques**

**Section du Morbihan**

35 Bd de la Paix

56019 VANNES Cedex

tél : 06 80 90 22 02 ou mail : [fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr) ou [fo.ddfip56@gmail.com](mailto:fo.ddfip56@gmail.com)

[www.fo-dgfip-sd.fr/056/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/)

 **PREMIERE ORGANISATION  
SYNDICALE DANS LA  
FONCTION PUBLIQUE D'ETAT**